

BDC • Le management des compétences de son secteur



Gérer - Administrer

Management - Gestion de projets

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- *Cette activité consiste à manager les compétences de son secteur en prenant en compte l'activité à court, moyen et long terme et à identifier les besoins en compétences nécessaires pour atteindre les objectifs. L'analyse des informations transmises par les responsables d'équipes relatives aux compétences des collaborateurs permet de mesurer les écarts entre les besoins et les ressources disponibles, afin de définir les ajustements nécessaires en ressources humaines tant sur le plan quantitatif que qualitatif.*
Cette activité consiste également à évaluer les compétences des responsables d'équipes selon une méthode rigoureuse (savoir, savoir-faire et savoir-être) en utilisant des supports adaptés et/ou développés par l'entreprise et en respectant les règles de la politique RH de la direction de l'entreprise. Le management des compétences implique d'assurer l'évolution des compétences des membres de son équipe et de son secteur. A partir des résultats des différents entretiens ou évaluations transmis par les responsables d'équipes, un plan de développement des compétences est établi pour son secteur. Des mesures de formation ou d'évolution sont proposées pour combler les écarts entre compétences visées et compétences réelles.

COMPÉTENCES

- *Définir les besoins en compétences de son secteur*
- *Évaluer les compétences des membres de son équipe*



- Assurer l'évolution des compétences des membres de son secteur

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : (CQPM 0274)

État : Active

RNCP : RNCP37138BC03

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Plan de développement des compétences